

Nature de l'acte : 3.6

**DECISION N° 2023 231**

Mis en ligne le 11.09.2023

Transmis le 11.09.2023

**MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE DIALYSE AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de décider «de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans»,

Vu la délibération n°20 du Conseil municipal du 29 juin 2021 relative à la donation du Centre de dialyse par l'Association des pèlerins dialysés de Lourdes (APDL), dont l'adresse est 8 chemin rural dit La Baryte, cadastré section AN n° 34,

Considérant la demande d'occupation dudit bâtiment par le Service d'incendie et de secours des Hautes-Pyrénées (SDIS 65) afin de réaliser des manœuvres de Sapeurs-Pompiers le 7 et 8 septembre 2023 ainsi que durant le mois d'octobre 2023,

Considérant l'absence effective d'activité sur ce bâtiment,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De mettre à disposition, à titre précaire et révocable, au bénéfice du SDIS 65, l'ancien Centre de dialyse dont l'adresse est 87 chemin de La Baryte, parcelle cadastrée section AN n° 34.

**ARTICLE 2 :**

La mise à disposition est conclue à compter du 7 septembre 2023 jusqu'au 8 septembre 2023 et pour le mois d'octobre 2023. Les dates d'occupation du lieu pour le mois d'octobre seront précisées par courrier du SDIS 65 ultérieurement.

**ARTICLE 3 :**

La présente mise à disposition est conclue à titre gracieux.

**ARTICLE 4 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte-rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 07/09/2023

Le Maire,

THIERRY LAVIT

